

# L'Arche

## Sous l'Arc en Ciel

Revue trimestrielle – Mars 2006

L'Arche Sous l'Arc en Ciel – Revue trimestrielle éditée par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri – Prix unitaire 2,5 euros - Abonnement 8 euros.

Quête sur la voie publique 2005

*Les Arbres de la Solidarité*

*Une polémique incompréhensible*

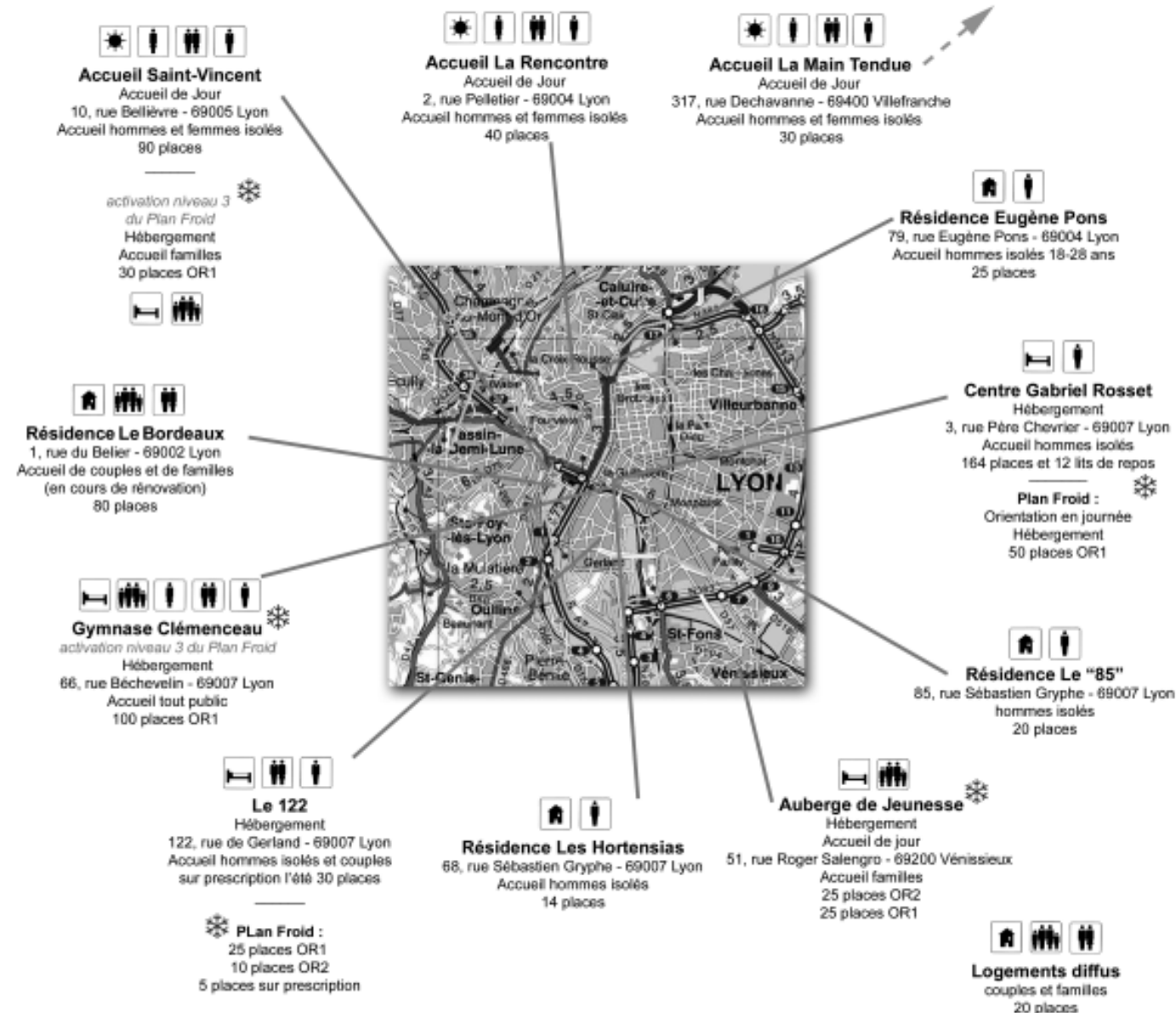
*Questions à Olivier Brachet*

**le foyer**  
Notre-Dame des Sans-Abri

3, rue Père Chevrier – 69361 Lyon Cedex 07  
Tél. 04 72 76 73 53 – Fax. 04 72 76 73 71  
Site internet : [www.fndsa.org](http://www.fndsa.org)  
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – CCP 282629 D Lyon

N° 211

## Plan du dispositif d'accueil du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri 2005-2006



### Total des places proposées :

Accueils de jour : **160** places

Résidences : **159** places

Hébergement d'urgence : **206** places

Places supplémentaires Hébergement Plan Froid : **190** places

à noter le renforcement des équipes "115" pendant le Plan Froid

### Légende



Accueil d'urgence Résidences Accueil de jour Femme isolée Couple Famille Homme isolé Ouverture Plan Froid

OR1 : places d'hébergement d'urgence gérées directement par le 115  
OR2 : places attribuées par un travailleur social.

### - Veille Sociale -

- **Téléphonique** - réception des appels du « 115 ».
- **Mobile** - participation à l'équipe d'éducateurs de rue.

### - Insertion -

- **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.)** - pour 25 jeunes de 18 à 28 ans.
- **Service d'Insertion** - 85 hommes et 61 femmes suivis en 2004. *Accompagnement global comprenant une remise au travail et une formation pour un retour progressif à l'autonomie.*
- **Mission Emploi-Formation** - 55 suivis permanents. *Accompagnement vers l'emploi et la formation des résidents de la SA d'HLM Gabriel Rosset, ainsi que de l'ensemble du public suivi par les services de l'Association.*

### - Action Familles -

- **Accompagnement social des 1 400 familles** des logements de la S.A. d'HLM Gabriel-Rosset.  
*De nombreux services sont offerts aux résidents : accompagnement social de proximité, trajectoire résidentielle, soutien scolaire, animation, développement local, vacances familiales, missions d'urgence.*

Plus de renseignements : [www.fnds.org](http://www.fnds.org)



## Sommaire

Missions du Foyer	2
Editorial	3
Horaires Bric à Brac	22
Bénévole au Foyer	23
Dons et Legs	23

## Brèves

Agenda	
M. Alexandre Fredericq ...	
fnDSA.org	
Décès	
Messe	
Assemblée générale	4

## Vie du Foyer

Les Arbres de la Solidarité	5 à 7
Convention Soutien Scolaire	7
Polémique	8-9
Fêtes de fin d'année	16-17
L'Espace Couture	18

## Social

Questions à Olivier Brachet	10-11
Dossier Souffrance	12-13
Le RMI	14-15

## Spiritualité et Culture

Lettre ouverte	19
Supplique	20
Humilité	21

### Rédaction

#### Directeur de rédaction :

Bruno de Boissieu

#### Rédacteur en chef :

Bruno de Boissieu

#### Comité de rédaction :

Maurice Chesné, Alexandre Fredericq, Sébastien Guth, Michel Lévy, Annie Papillon, Robert Pierron, Jean-Louis Rocher, Denys Trossat, Paul Veyriras.

#### Dépôt légal :

1<sup>er</sup> trimestre 2006

#### Directeur de la publication :

Bruno de Boissieu

#### N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

#### Imprimerie :

IML  
69850 St Martin-en-Haut

# A chacune sa vocation

**S**uite à l'envoi du dernier numéro de l'Arche sous l'Arc-en-Ciel, quelques lecteurs ont exprimé le désir qu'à travers la revue le Foyer dénonce de façon vigoureuse les méfaits d'une économie inhumaine basée sur le seul profit, considérant qu'elle a des effets destructeurs sur l'emploi, qu'elle est source de précarisation et d'exclusion et, de ce fait, qu'elle engendre une pauvreté grandissante.

*Tout en approuvant ce point de vue, je voudrais aller au-delà de ce premier constat car il est la conséquence d'un mal plus profond qui est à mes yeux très insuffisamment dénoncé.*

*Quand on est au quotidien face aux personnes qui sont en grandes difficultés, les situations qui sont le plus généralement rencontrées au Foyer sont : traumatisme psychologique et carences affectives suite à une enfance chaotique (abandon, maltraitance, rupture familiale, éducation permissive, absence du père dans l'éducation...). **Par rapport à tous ces cas, un point commun, l'enfant ou l'adolescent n'a pas eu, en son temps, un père et une mère qui lui ont permis de se construire.***

*Convenons que notre société n'a pas voulu développer et favoriser une éducation familiale équilibrée et aimante, depuis plusieurs décennies.*

*La perte du sens de l'éducation et de la responsabilité parentale, de l'engagement, de la solidarité, du spirituel, n'est pas de nature à épanouir, à donner confiance en soi et en l'autre.*

*En engendrant une démocratie médiatique, individualiste, corporatiste, nos sociétés contribuent à favoriser la déliquescence des liens sociaux et ne permettent pas d'instaurer une justice sociale.*

*En engendrant une démocratie qui a refoulé les questions de spiritualité pour les reléguer dans le domaine strictement privé ou les combattre, nos sociétés n'apportent pas une réponse au besoin de quête de sens.*

*Par rapport à toutes ces causes profondes, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, association de proximité, est soucieux d'apporter à la manière de Marie, patronne du Foyer, sans bruit et au quotidien, soutien et secours aux plus vulnérables : les « sans voix », les « sans poids », les « sans enjeux politiques », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en mesure de mobiliser ou d'intéresser les médias.*

*Parmi les associations caritatives, il y en a qui sont nationales ou internationales. Compte tenu de leur audience, de leur médiatisation, elles ont beaucoup plus de possibilités de se faire entendre et d'avoir une mission de communication pour mobiliser contre l'injustice.*

*Il y a d'autres associations que l'on peut qualifier de proximité, qui sont sur le terrain, faites pour apporter concrètement l'aide nécessaire.*

*A chacune sa vocation.*

Bruno de Boissieu  
Président



**Agenda**

✱ **11 et 12 mars**  
*Quête*

✱ **22 avril,**  
*Célébration eucharistique en la Basilique de Fourvière*

✱ **19 mai,**  
*Assemblée générale du Foyer*

✱ **18 juin,**  
*Jardins au Grand Cœur*

L'association des Parcs et Jardins de Rhône-Alpes organise pour la seconde fois, l'ouverture exceptionnelle des Jardins secrets, du Val de Saône au Beaujolais, au profit du Foyer.

**renseignements :**  
jardinsgc@wanadoo.fr

**M. Alexandre Fredericq, directeur du Foyer**



Suite au départ du directeur M Louis Contant, les membres du bureau de l'Association ont nommé M **Alexandre Fredericq** directeur le 3 février dernier.

Agé de 34 ans, père d'une petite fille de 6 mois, il est salarié de l'Association depuis 1994. Responsable des Bric à Brac, puis de l'ensemble des Activités Marchandes, il est nommé responsable du Service Insertion en 2000.

De formation littéraire et titulaire d'un DESS de Gestion, M Fredericq devient adjoint de direction en 2004 et assure au départ du directeur M Guinard l'intérim sur le second semestre 2005.

*L'Arche lui souhaite bonne chance.*

**Le Foyer sur [www.fndsa.org](http://www.fndsa.org)**

Très attendu, le site internet du Foyer est en ligne depuis le 10 janvier dernier.

Sur [www.fndsa.org](http://www.fndsa.org), vous accéderez en quelques clics à l'ensemble des informations relatives à la mission de l'Association, son histoire, ses projets, son actualité...

Clair et facile d'accès, nous vous invitons à consulter et faire connaître cet outil de communication dont l'objectif est de faire partager au plus grand nombre les actions qui nous mobilisent tous.



**Décès**

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès de Monsieur **Robert BILLON-GALLAND**. Bénévole depuis plus de 20 ans, il animait la quête sur les communes de la Mulatière et d'Oullins. Nous vous informons également du décès de Monsieur **Bernard CHAMALY**, responsable de la quête sur le secteur d'Ecully. *A tous les proches et amis de ces bénévoles si dévoués, le Foyer présente ses très sincères condoléances.*

*Le Président et les membres du Conseil d'administration, le Directeur et les membres du personnel, bénévoles et salariés,*

vous invitent à une **célébration eucharistique**

**le samedi 22 avril 2006 à 17 heures**

en la basilique de **Fourvière.**

*Un pot de l'amitié clôturera cette célébration.*



**Assemblée générale**

**du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri**

Comme chaque année, sont conviés les administrateurs, bénévoles, donateurs et salariés du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

**L'Assemblée générale se tiendra le vendredi 19 mai 2006 à 16 h 30, salle de La Ficelle à la Croix-Rousse, Lyon 4ème.**

# Les Arbres de la Solidarité

## Dans la seconde région économique de France

Depuis quelques années, sous l'impulsion de M. Christian Philip dans un premier temps, relayé ensuite par Monsieur Alain Mérieux, un groupe d'amis du Foyer s'est constitué sous la dénomination du « Comité des Amis du Foyer ».

Composé, pour l'essentiel, d'industriels, de membres de professions libérales, de cadres supérieurs, de responsables élus et professionnels des principales collectivités territoriales, le Comité s'est fixé pour but d'aider le Foyer dans son organisation et l'aider aussi sur un plan financier. Pour cela, il s'attache à créer des relations progressivement étroites entre le Foyer et le monde économique de la Région.

Le moyen le plus efficace trouvé par le Comité pour atteindre ce but fut le lancement de l'opération « Les Arbres de la Solidarité » en 2004, renouvelée en 2005.

Cette opération consiste à proposer aux entreprises et aux collectivités le parrainage financier d'un ou plusieurs arbres de la solidarité d'une valeur unitaire de 1.000 euros. Ces arbres sont plantés et identifiés au nom du mécène sur des terrains appartenant à la Ville de Lyon, au Grand Lyon ou au Conseil général du Rhône.

Cette opération, pour les entreprises, est un moyen novateur d'utiliser les possibilités de défiscalisation importantes offertes par le « Mécénat d'entreprise » (66 % du don déductible de l'impôt sur les sociétés), mises en place par l'Etat.

Autrefois, les paroisses du Rhône représentaient le support essentiel, à la fois financier, et en appert de bénévoles. Compte tenu de l'évolution des mœurs, et malgré l'engagement des prêtres et des paroissiens, nous avons assisté à un effondrement des résultats de notre quête annuelle effectuée à la sortie des églises.

L'apport financier nouveau provenant du monde du travail, s'ajoutant aux dons de nos milliers de donateurs et aux fruits du travail des bénévoles du Foyer dans les Bric à Brac, a permis de maintenir l'autofinancement du Foyer à hauteur d'un peu plus de 50 % ; ceci malgré une croissance importante ces deux dernières années, des activités du Foyer.

### Un travail de réseau

Les effets pervers du « centralisme à la française » orientent l'essentiel des dons sur les associations

nationales ou internationales qui ont accès aux grands médias que sont surtout les chaînes télévisées nationales.

La réponse « à la lyonnaise » du Comité des Amis s'est avérée efficace, par la création de cet « effet de réseau », soit le « bouche à oreille » et les recommandations entre les acteurs du monde économique eux-mêmes.

### 2005 : un excellent résultat

Le nombre d'arbres plantés au titre de l'année 2005 dépassera les 370 unités. 47 nouvelles entreprises ont ainsi rejoint le groupe des « planteurs ». Un certain nombre de communes et collectivités territoriales comme le « Grand Lyon » par exemple, ont tenues à participer à ce geste de solidarité.

Quelle est la destination de ce flux financier nouveau ?

Le Comité des Amis tient à ce que ces fonds supplémentaires ne soient pas destinés à financer un déficit éventuel du Foyer (ce qui n'est plus le cas actuellement). Il ne souhaite pas non plus que ceux-ci soient investis dans de nouveaux locaux. La destination de ces fonds supplémentaires doit, dans son esprit, être consacrée au renforcement d'activités sociales et humanitaires non prises en compte par les financeurs habituels.

Les ressources apportées par « Les Arbres de la Solidarité 2004 » ont été consacrées par exemple au financement d'une petite équipe de deux éducateurs ayant pour mission la prise en charge en journée des Passagers les plus déstructurés, ceux qui stationnaient par tous les temps sur les trottoirs proches du Centre Gabriel Rosset, Passagers souvent en fin de vie.

Une autre partie des fonds a été utilisée pour « boucler » le budget de séjours vacances en bord de mer, de familles situées, en général, en « dessous du seuil de pauvreté » et logées à la SA d'HLM Gabriel Rosset. Le reste a permis d'équiper des mini-cuisines à la disposition des ménages accueillis en urgence (repas des enfants pour l'essentiel).

### Un dîner concert au casino le Lyon Vert

Pour la seconde année, une manifestation clôture notre campagne des Arbres de la Solidarité au casino le Lyon Vert.

Celle-ci a pour but de réunir l'ensemble des mécènes impliqués dans la campagne 2005, et qui sont, pour la majorité, des propriétaires ou responsables d'entreprises.

Le Concert est offert par des sponsors (entre autre Mérieux Alliance Bio Mérieux et l'artiste Dee Dee Bridgewater), le repas étant offert par le casino le Lyon Vert. Néanmoins, les invités participent fi-



nancièrement à la manifestation (120 euros par personne), ce qui représente environ la moitié du coût réel de la prestation. Celle-ci comporte le repas du casino ainsi que le concert donné par Dee Dee Bridgewater et ses musiciens. Les sommes ainsi récoltées s'ajouteront donc au résultat financier de la collecte des Arbres.

Cette manifestation peut choquer dans son principe, mais il est utile de rappeler que de nombreuses associations importantes, humanitaires ou caritatives, pratiquent traditionnellement ce genre de gala, à Paris, Monaco comme à Lyon.

Par ailleurs cette réunion au casino le Lyon Vert répond à des habitudes. Chaque couche sociologique de notre pays respecte ses traditions un peu « corporatistes » : par exemple les agriculteurs ont des rencontres très spécifiques, très différentes du congrès annuel des notaires, etc. Les entrepreneurs aussi ont leurs habitudes, leurs lieux de rencontres, etc. Ces entrepreneurs, par définition des « décideurs », ont une perception de la Solidarité, comme chacun d'entre nous. Mais ils décident vite ; c'est oui ou non. Si c'est oui, ils évitent tout discours, toute théorie misérabiliste. Ils agissent.

Cette manifestation représente pour eux une occasion de rencontre, de détente et de « geste solidaire » efficace.

### Des réactions

Une information au sujet de cette manifestation vous a été adressée. Elle a suscité quelques réactions de la part de bénévoles. En 2004, la manifestation au casino le Lyon Vert n'avait pas fait l'objet d'une information préalable aux bénévoles, en particulier ceux des Bric à Brac.

Ceci nous a été vivement reproché oralement et par écrit ; certains nous assurant qu'ils auraient souhaité être présents, tout en acquittant leur participation. D'autres suggérant que le Foyer aurait pu les inviter gracieusement pour récompenser leurs efforts.

A ceci nous avons répondu qu'il existait des manifestations traditionnellement réservées aux bénévoles (galettes des rois, assemblée générale, etc.), malheureusement insuffisamment fréquentées. Pour répondre à ces souhaits justifiés d'information préalable, le Foyer a donc écrit à tous les bénévoles et certains donateurs afin de les tenir informés, tout en leur laissant la possibilité d'accé-



Dee Dee Bridgewater lors du dîner concert

der à la manifestation dans les mêmes conditions que les mécènes invités.

Là aussi, réactions orales, écrites (y compris certaines courageuses lettres anonymes de dévoués bénévoles) négatives. Heureusement, un grand nombre de bénévoles et donateurs nous ont répondu favorablement, certains envoyant même une participation alors qu'ils se trouvaient empêchés de venir, un autre amenant avec lui six invités payants.

Bien entendu, c'est le Foyer avec ses éternels soutiens inconditionnels et ses non moins éternels états d'âme...

Avec cette opération, que nous avons mise en place pour la seconde année, et que nous espérons pérenniser dans l'avenir, c'est le monde du travail que nous engageons peu à peu au côté du Foyer.

Le contexte économique, social et culturel évolue. Il est du devoir du Foyer de chercher à établir des liens nouveaux avec les acteurs de la solidarité là où ils se trouvent aujourd'hui, le monde bouge, la générosité demeure, même si elle revêt des formes nouvelles.

Denys Trossat

### Quelques chiffres

■ 383 arbres parrainés, soit un total de 383 000 euros :

- 355 arbres parrainés par des entreprises
- 28 arbres parrainés par des collectivités territoriales
- Nous comptabilisons ce jour 30 promesses de souscriptions.
- Total de 180 adhérents (164 entreprises et 16 collectivités)
- 66 nouveaux souscripteurs.
- Site internet : <http://arbres.w3clic.com>





## Liste des Parrains pour la campagne 2005 des « Arbres de la Solidarité »

A & L RONDOT SAS  
A.P.A.S - M.T BTP  
ADECCO  
ALAIN LE NY SAS  
ALLIADE - AXIADE RA  
ALLIADE - SIAL  
ALLIADE - SLPH  
ALLIADE - SOFONLY  
ALLIADE SERVICES  
AMEC SPIE SUD-EST  
(DIRECTION GÉNÉRALE)  
AMEC SPIE SUD-EST  
(DIRECTION RÉGIONALE)  
ANO  
APICIL  
APPIA RHONE  
**APRIL ASSURANCES**  
ARCHE CONSULTANT  
ARCHIGROUP  
ATELIERS GUEJ  
ATLANTIC AUTOMOBILES  
**AVENANCE**  
AXEMBLE S.I.  
AXIALIM (SACI)  
AZUR ASSURANCES  
BANQUE BNP PARIBAS LYON  
**BANQUE CIC LYONNAISE DE BANQUE**  
BANQUE CREDIT AGRICOLE CE  
BANQUE DE NEUFLIZE  
**BANQUE DE VIZILLE**  
BANQUE NATEXIS  
BANQUE POPULAIRE  
BANQUE NATEXIS - BANQUE POPU-  
LAIRE LOIRE & LYONNAIS  
BANQUE OSEO BDPME  
BANQUE RHONE-ALPES  
BANQUE ROTHSCHILD & CIE  
**BIOMERIEUX - MERIEUX ALLIANCE**  
BOSCH REXROTH DSI  
BUREAU VERITAS  
BUTY SERVICES  
CABINET CAUCHEPIN GERARD  
CABINET CROIZAT  
CABINET DELSOL, DUQUAIRE & ASS.  
CABINET DENTAIRE CHAPELLE  
CABINET FAVRE - NOTAIRE  
CABINET FORTEM AVOCATS  
CABINET FROMONT, BRIENS & ASS.  
CABINET LAMY & ASSOCIES  
**CABINET OJFI - ALEXEN**  
CABINET PRUD'HON YVES  
CALASYS  
**CASINO LE LYON VERT**  
CEGID  
CET (CONSEIL & EXPERTISE TECHNIQUE)  
CHANTIERS MODERNES RA

CHARBONNEL SA  
CIARE SA  
CLE EN MAIN CONSTRUCTION (C M C)  
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE  
COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE  
L'ORDRE DES MEDECINS DU RHONE  
COPRA RHONE-ALPES  
COXINELIS  
COZON ROSE  
C P P I  
C P S  
CPS TECHNOLOGIES  
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE  
DEAL SAS  
DELOITTE & ASSOCIES  
DELORME TRANSALFIN  
**DENTRESSANGLE NORBERT**  
**EDF - ELECTRICITE DE FRANCE**  
ELECTRABEL, FRANCE SA  
ELECTRICFILAUTOMOTIVE  
ERNST & YOUNG  
ETUDE NOTARIALE ROUX & ASSOCIES  
**FAVONA SA**  
**FEU VERT**  
FONTANEL  
FRANCONYX HOLDING / RONDOT S.A  
GANTELET GALABERTHIER  
**GATTE FOSSE**  
GFC CONSTRUCTION  
GIRAUD ROBERT  
GROUPAMA RA-A  
GROUPE GABIS  
HUTTOPIA  
ICAR SAS  
I M C R  
IN EXTENSO OPERATIONNEL  
INEO COM CENTRE EST  
INVESTIM  
JABONE BRUNO  
JACQUET INDUSTRIES  
JEAN-CLAUDE DECAUX  
**JCDECAUX SA**  
L'AUXILIAIRE  
LE BLAN DIDIER ET BÉNÉDICTE  
LE JARDIN DE CELESTE  
LES REGIES DE L'OPERA  
LIONS CLUB LYON OUEST  
LVL MEDICAL GROUPE  
LYON IMMEUBLES VENDOME  
LYON PARC AUTO  
M G  
MARCELPOIL SAS  
**MAZARS**  
MC PATRIMOINE  
**MERIAL SAS**

MOREL NETTOYAGE  
MOSNIER SAS  
O S T P SARL  
OPAC DU RHONE  
OPAL SAS  
P.G.A  
PARALU  
**PATRICOLA**  
PITANCE  
PIERRE NALLET DEV.  
PIERRES CONSTRUCTION  
PLASTIC OMNIUM CIE  
PROVIDIS LOGISTIQUE (2006)  
REEL  
**RENAULT TRUCKS**  
RESIDENCES PRESTIGE  
RHONE FLUIDES  
RHONE FONCIER  
RODIER SAS  
ROTARY CLUB DE LYON  
SADE  
**SANOPI PASTEUR**  
**SBTM OLLIER S.A**  
SEB DEVELOPPEMENT  
**SEIA (2006)**  
SEITHA  
SELENE SA  
SERIMETAL  
SERPOL  
SERPOLLET  
SERVIMO  
**SIPAREX - SIGEFI**  
SJM - MAISON ARLOGIS  
SLCI  
SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT  
DU RHÔNE  
SOLETANCHE - BACHY  
SOTERLY  
**SPIE TONDELLA**  
STEPE  
TARGE SA  
**TARVEL**  
**TNT EXPRESS**  
**TOTAL FRANCE**  
TOTALADITIFS  
& CARBURANTS  
TOUPARGEL SURGELES  
UTEI  
**VENDOME PIERRE**  
VERCOUSTRE MACONNERIE  
**VOLVO TRUCKS CENTER**  
VOUTAY S.A  
WALL STREET INSTITUTE  
**XENTRUST**

**ET LES NOMBREUX  
DONATEURS ANONYMES**

### COLLECTIVITÉS

ASSOCIATION DES MAIRES  
DU RHONE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DU BOIS D'INGT

### COMMUNAUTÉ URBAINE LE GRAND LYON

MAIRIE DE BRIGNAIS  
MAIRIE DE CHAUSSAN  
MAIRIE DU BOIS D'INGT  
**MAIRIE DE LIMONEST**  
MAIRIE DE LYON 1ER  
MAIRIE DE LYON 2EME  
MAIRIE DE LYON 3EME  
MAIRIE DE LYON 4EME  
MAIRIE DE LYON 6EME  
MAIRIE DE LYON 9EME  
MAIRIE D'OULLINS  
MAIRIE DE PIERRE BENITE  
MAIRIE DE TASSIN  
LA DEMI LUNE  
MAIRIE DE VILLEFRANCHE

### Partenaires de l'opération

**RHÔNE**  
LE DÉPARTEMENT

communauté urbaine  
**GRAND LYON**

**ASSOCIATION  
DES MAIRES  
DU RHÔNE**



## Convention pour le soutien scolaire

Par solidarité avec ses clients et en réponse aux besoins sociaux des territoires, Gaz de France participe activement à la lutte contre les exclusions en région, comme sur l'ensemble du territoire. A travers l'engagement du Président et du personnel, Gaz de France agit dans cinq domaines : l'accompagnement des clients démunis, l'aide à l'em-



ploi, la politique de la Ville, l'intégration des personnes handicapées et le mécénat de solidarité.

«*Quand Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri m'a présenté ses actions et ses projets j'y ai découvert beaucoup de clarté, de détermination et une volonté de performance liée à un profil résolument opérationnel. Cette forte cohérence avec la politique de solidarité que décline le Groupe Gaz de France m'a décidé de contribuer, sous forme d'un soutien financier, au combat mené chaque jour par celles et ceux qui s'investissent au sein de cette association. Voyez dans cette présence de Gaz de France à vos côtés un encouragement fort à maintenir votre implication dans la vie de la cité.*»

M. Lescarbour

# Une polémique incompréhensible

*Le 10 janvier dernier, le Foyer devait procéder au déplacement de 7 familles de demandeurs d'asile hébergées à la résidence Le Bordeaux.*

*S'en sont suivis une polémique et un jugement en référé donnant raison au Foyer.*

*Cette affaire nous laisse un goût amer et un sentiment d'incompréhension.*

*M. Bruno de Boissieu, Président du Foyer s'explique.*

*Compte tenu de la polémique initiée à l'égard du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, par quelques associations et collectifs relayés par certains médias, le Foyer a dû s'expliquer en publiant deux communiqués successifs.*

*Ceux-ci n'ont été que très partiellement repris par la plupart des médias. De plus, l'information a été diffusée par quelques-uns avec une certaine partialité à l'encontre du Foyer. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'en faire la retranscription intégrale dans ce numéro de l'Arche.*

*Le Foyer déplore que des contre-vérités publiées dans certains médias aient faussé le jugement de donateurs et bénévoles qui, par courrier, ont adressé des critiques totalement injustes tout en ajoutant qu'ils nous retireraient leur confiance.*

---

## Notre Association blessée

le 19 janvier 2006

**A**u cours de ces dernières semaines, de petits groupes de personnes et des représentants d'associations et collectifs, relayés par les médias, ont vivement critiqué l'action du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri à propos de sept familles « demandeurs d'asile », pour certaines en situation irrégulière.

Certains propos tenus visaient à faire un procès d'intention à l'égard du Foyer.



Un grand chantier pour des travaux incontournables de sécurité ...

C'était faire outrage à **800** bénévoles et à **76** salariés qui se dévouent pour accueillir et héberger actuellement chaque soir sur la Ville de Lyon environ **550** sans-abri représentant près de **2500** personnes différentes sur une année.

La polémique a été générée par le fait que, pour pouvoir réaliser d'importants travaux incontournables de sécurité de l'immeuble où ces familles étaient hébergées temporairement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri devait procéder à un déplacement de ces personnes sur d'autres sites d'hébergement.

Ces solutions de relogement, financées en grande partie par le seul Foyer, c'est-à-dire par de généreux donateurs, ont été refusées par quelques familles. Sur ce point, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri s'étonne que certains médias aient immédiatement parlé « d'expulsions ».

Le Foyer entend également dire publiquement que les familles contestant ce déplacement sont d'une exigence extrême et ne font preuve d'aucune coopération à notre égard.

Il en est de même de l'association qui les soutient de la voix et qui a engagé à notre rencontre une procédure judiciaire de référé. Cette association n'a d'ailleurs, à aucun moment, proposé de financer le logement de ces personnes.

Par ailleurs, **le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri entend rappeler que sa vocation est d'accueillir, d'héberger, d'accompagner, d'insérer les plus vulnérables** : les « sans voix », les « sans poids », les « sans enjeux politiques », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en mesure de mobiliser ou d'intéresser les médias :

- c'est la personne remise à la rue après un séjour en hôpital psychiatrique,
- c'est la femme avec enfants qui, abandonnée par son mari, se retrouve brusquement sans ressources et en grande difficulté morale,
- ce sont des jeunes en rupture familiale ou abandonnés par leurs parents,
- c'est la personne sortant de prison,
- c'est un jeune sans ressources en recherche de travail,
- ce sont des étrangers en situation régulière en attente de logement.

Pour toutes ces personnes, et elles sont déjà très nombreuses, le Foyer mobilise toutes les ressources procurées par près de **5000** donateurs discrets, finançant **50 %** de l'ensemble de nos charges de fonctionnement.

**A ceux qui orchestrent toute cette polémique, nous adressons un message : « Plutôt que d'alimenter tout ce vacarme, venez donc donner de votre temps et de votre argent aux plus démunis qui méritent toute notre estime, toute notre attention. »**

Bruno de Boissieu





## La résidence Le Bordeaux – le projet

Le Foyer accueille et héberge en extrême urgence 2.500 personnes différentes par an, pour une durée moyenne de 23 jours. Un grand nombre d'entre elles trouvent, avec l'aide de nos services, une solution plus définitive en matière de logement : chambres en Sonacotra ou résidence Aralis, CHRS, logements en SA d'HLM, maisons de retraite.

Certaines ont plus de mal, car il manque notamment des dispositifs intermédiaires pour les personnes n'ayant pas encore tous les justificatifs permettant d'entrer dans le droit commun, mais aussi pour celles qui ne sont pas (encore) suffisamment autonomes et pour lesquelles une vie à composante communautaire sous le regard discret mais vigilant d'un référent social, est nécessaire.

Ainsi, par manque de solution de suite, nous continuons à recevoir, dans un dispositif d'accueil en extrême urgence, des gens qui pourraient et souhaiteraient habiter autrement, mobilisant de ce fait des places qui font défaut pour accueillir de nouveaux passagers.

Le Conseil d'administration du Foyer avait depuis un certain temps l'idée que l'achat d'un « hôtel à vocation sociale » serait à même de pallier ce manque de solution.

Il permettrait au Foyer d'avoir des chambres pour des personnes isolées mais aussi des couples et, en pratiquant des ouvertures entre deux chambres, d'obtenir des petits meublés d'extrême urgence permettant de loger de façon très temporaire des familles.

En 2002, le Foyer est devenu propriétaire du « Grand Hôtel de Bordeaux » que nous avons rebaptisé plus modestement : « Résidence Le Bordeaux ».

Le bâtiment ayant été peu entretenu depuis plusieurs décennies ; dès lors, de lourds travaux de restructuration et de rénovation ont été lancés en 2005, pour en faire une résidence modernisée et conforme aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

*La fin des travaux est prévue au début de l'année 2007.*

## Notre Association confortée

le 26 janvier 2006

Vous avez sans doute été alertés par les médias que sous l'impulsion d'associations et collectifs, 7 familles, actuellement en situation non régularisée, hébergées à la résidence Le Bordeaux, avaient initié un référé à l'encontre du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

L'origine de la polémique réside dans le fait que nous devons déplacer ces personnes sur un autre lieu d'hébergement pour pouvoir réaliser des **travaux incontournables de sécurité**.

Le Foyer, soucieux de la sécurité des personnes et préférant anticiper des risques d'incendie, avait engagé, en 2005, le début de cette rénovation pour ne pas se trouver dans la situation de l'association parisienne dont l'incendie avait entraîné, l'été dernier, de nombreuses victimes.

Cette polémique a été amplifiée par certaines associations relayées par les médias en brandissant le mot « expulsion » alors qu'il ne s'agissait que d'un déplacement sur un autre site.

Lors de l'audience du référé, Maître Frery, avocate de la partie adverse, a répandu de multiples contre-vérités.

Ainsi, par exemple, elle a fait croire à l'assistance que le Foyer bénéficiait, pour cette action, de substantielles subventions de l'Etat... Or, il faut savoir qu'au titre de cet hébergement et de l'accompagnement des personnes accueillies dans ce lieu, le financement de l'Etat représentait, en 2005, **17 %** des charges de fonctionnement de cette résidence. Ceci s'explique principalement par le fait que pour le moment, ce lieu ne peut prétendre au statut de « résidence sociale » ni de « centre d'accueil de demandeurs d'asile (C.A.D.A.) ».

Je ne prends que cet exemple pour illustrer mon propos, ne voulant pas rendre fastidieuse la lecture de ce communiqué.

Le Tribunal a rendu le 24 janvier dernier son verdict en disant que ce référé n'avait pas lieu d'être et qu'en conséquence il condamnait aux dépens les familles qui ont initié ce référé.

Ainsi s'est trouvée confortée la position défendue par le Foyer, à savoir qu'il convient d'adapter les solutions de relogement en fonction de chaque cas.

J'ajouterai qu'il est inadmissible que des associations qui ne font qu'initier, alimenter, attiser des polémiques à caractère idéologique, voire politique, viennent s'immiscer dans l'action du Foyer.

Je dénonce vigoureusement cette ingérence.

Bruno de Boissieu

# Questions à Olivier Brachet

Directeur de Forum réfugiés



Photo Forum réfugiés

**Olivier Brachet**  
Directeur de Forum  
réfugiés

*L'Arche  
a souhaité  
poser quelques  
questions à  
Olivier Brachet,  
directeur de  
Forum réfugiés,  
association  
spécialisée dans  
l'accueil et la  
défense des  
demandeurs  
d'asile.*

## Quelle est la mission de Forum réfugiés ?

**A**ccueillir les demandeurs d'asile et défendre le droit d'asile. Ce sont les deux aspects des statuts de Forum réfugiés que l'association s'efforce de mener à bien depuis 1982, date de sa création, en direction d'une catégorie spécifique de personnes, celle des étrangers menacés de persécution dans leur pays d'origine. Accueillir, c'est héberger dans un dispositif spécialisé les demandeurs d'asile et les faire bénéficier d'un accompagnement administratif, juridique et social par du personnel qualifié pour éclairer une procédure d'asile devenue complexe. C'est aussi se donner les moyens d'offrir ces services en direction des demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas d'un hébergement spécialisé. Dans le département du Rhône, Forum réfugiés gère par conventions avec l'Etat près de 700 places d'accueil spécialisées et une plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile, à quoi il faut ajouter près de 500 places d'hôtels. Tout ce travail est réalisé avec le concours d'une centaine de salariés, de nombreux bénévoles et stagiaires et un budget de plus de 15 millions d'euros. Défendre le droit d'asile, c'est aussi sensibiliser l'opinion publique à la spécificité de la question des réfugiés à travers un certain nombre de manifestations et de supports d'information, intervenir dans le débat français et européen auprès des partenaires publics et privés et opérer une veille réglementaire sur ces questions en intervenant devant les tribunaux si nécessaires afin de consolider l'exercice du droit d'asile en France ; ce travail est appuyé par notre bureau de Paris.

## Pourriez-vous faire un point sur la situation des demandeurs d'asile en France en regard des nouveaux textes de loi (fluctuation des entrées et sorties etc ...) ?

2005 restera comme l'année qui a marqué une inversion de tendance sensible et sans doute durable, du niveau des arrivées en France. Alors que, depuis 1996, le rythme des arrivées n'a cessé de progresser, sans pour autant atteindre un niveau inhabituel par rapport à la fourchette de ces vingt dernières années – en 1989, la France a enregistré 61 000 nouvelles demandes d'asile et si on y ajoute les mineurs on parvient au chiffre de 65 000 – on assiste en 2005 à une baisse de 20 % des arrivées en France métropolitaine. Cette baisse est considérable et résulte d'abord d'une volonté politique de la France de rejoindre le mouvement constaté chez la plupart de ses voisins européens qui est à la baisse depuis plusieurs années alors qu'en 2004

et 2005, la France a été le premier pays d'accueil parmi les 36 pays les plus industrialisés. Et si le standard de l'asile en France reste pour le moment parmi l'un des plus élevés d'Europe, y compris après la réforme de décembre 2003 et malgré certaines dispositions contestables, le deuxième train de mesures que s'appête à prendre le Gouvernement risque cette fois d'abaisser sensiblement le niveau de protection. Je pense spécialement au projet de décret qui vise à diviser par deux et ramener à 15 jours le délai d'appel devant la Commission des recours des réfugiés. C'est le signe que le standard de l'asile en Europe, mais aussi en France, est en train de se dégrader dangereusement.

## Comment sont vécues ces dispositions par les demandeurs d'asile ?

Certaines mesures ont été particulièrement mal reçues. Il s'agit notamment de la liste française des « *pays d'origine sûrs* », liste de 12 pays pour lesquels la France estime que ses ressortissants ne sont a priori pas éligibles pour une mesure de protection en raison des normes internationales de l'Etat de droit appliquées par ces pays. Si leur demande d'asile est cependant examinée par l'OFPRA <sup>(1)</sup>, celui-ci doit se prononcer sous 15 jours et l'appel n'est pas suspensif. Le cas de la Bosnie, qui figure sur cette liste, est paradoxal, puisque le taux de statut de réfugié avait été très important en 2004 (67 %) et qu'il sera certainement divisé par trois en 2005 en raison d'un changement de jurisprudence, et probablement davantage en 2006, à cause de la baisse des arrivées depuis que la Bosnie figure sur cette liste. Mais c'est sans doute le raccourcissement du délai d'instruction des dossiers – 8 à 10 mois en 2005 contre 18 mois il y a deux ans – qui aura influé le plus sur le niveau des arrivées d'une certaine population ; il existe une économie souterraine de la demande d'asile qui a beaucoup plus de mal à prospérer dans des procédures aux délais raccourcis.

## Quelle est la situation des CADA <sup>(2)</sup> à l'heure actuelle ?

Ces cinq dernières années, les capacités CADA ont été multipliées par quatre pour atteindre aujourd'hui 17 000 places. Les efforts sont importants mais en raison du retard accumulé, le niveau d'accueil reste encore insuffisant au regard de celui des arrivées, sauf si le rythme de celles-ci continue à chuter et que les conditions d'accès aux CADA restent conditionnées à une admission au séjour. Les nouvelles dispositions réglementaires ont en effet augmenté les situations de traitement prioritaire d'une demande d'asile qui n'ont pas accès au dispositif d'accueil spécialisé. Nous estimons que cette situation n'est pas normale, que tous les demandeurs d'asile devraient bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement spécialisé, y compris les personnes « sous reprise Dublin » <sup>(3)</sup>, pour des questions d'équité et de co-

hérence dans le traitement de la chaîne de l'asile. Par ailleurs, un nouveau projet de loi vise notamment à redéfinir le statut juridique des CADA par leur inscription dans le Code de l'action sociale en tant que structures spécialisées dans l'accueil des demandeurs d'asile, ce qui devrait permettre de clarifier la situation. Il faudra cependant continuer à veiller à ce que les réfugiés statutaires accèdent à un logement dans de bonnes conditions et que tous les gestionnaires de CADA, bailleurs sociaux ou pas, accordent une priorité absolue à la question de l'asile.

**«Forum réfugiés s'est toujours battu pour défendre la spécificité du droit d'asile, encadré par une convention internationale qui définit des règles dérogatoires à celles du droit commun des étrangers pour les protéger.»**

### **Que deviennent les déboutés de la demande d'asile ?**

A raison de 50 000 à 60 000 demandes d'asile par an ces dernières années et un taux de rejet autour de 80 %, cela fait en principe beaucoup de monde qui ne devrait pas passer inaperçu. On peut faire l'hypothèse qu'une partie a été régularisée pour un autre motif que celui de l'asile, qu'une autre a quitté la France volontairement à destination du pays d'origine ou d'un autre, qu'une partie a été expulsée et qu'une autre enfin se maintient dans la clandestinité. Il est préférable qu'un pays accepte de régulariser la situation des étrangers qu'il ne peut pas éloigner plutôt que d'alimenter la fabrique à sans-papier. Ce ne sont, en tout cas, pas les objectifs chiffrés du ministère de l'Intérieur en matière de reconduite à la frontière qui apporteront une réponse au problème. Les aides financières dans le cadre d'un retour volontaire, dont le niveau a sensiblement été réévalué il y a quelques mois, sont un début de réponse qui doit se poursuivre avec un meilleur accompagnement au retour dans le pays d'origine et une réponse plus ciblée en termes de nationalités.

### **Quelle complémentarité jugez-vous possible avec les centres d'hébergement d'urgence ?**

Ces dernières années, les centres d'hébergement d'urgence sont venus appuyer un dispositif d'accueil spécialisé et tout spécialement pendant la période hivernale, largement déficitaire en termes de capacité d'accueil. Pour ce qui concerne les familles, le relais a ensuite été assuré par l'hôtel où les personnes ont stationné pendant toute la durée de la procédure d'asile alors que les célibataires, tout autant éligibles que les familles pour le statut de réfugiés, étaient les laissés pour compte du système. L'accueil des demandeurs d'asile a longtemps pâti d'une approche exclusivement sociale au bénéfice souvent des seules familles. Le niveau actuel des arrivées devrait permettre une meilleure attention à la situation des personnes isolées.

### **Comment voyez-vous l'avenir des demandeurs d'asile en France ?**

La question est de savoir si il y aura encore des demandeurs d'asile en France dans les prochaines années : le ministère de l'Intérieur vient d'annoncer une baisse de 35 % des arrivées en janvier 2006 par rapport au même mois de l'année précédente. Si la tendance se poursuit, la chute risque d'être particulièrement brutale en 2006. Méfions-nous cependant du cheminement de l'histoire : on assiste depuis quelques années à la multiplication des crises régionales dont certaines pas très loin de chez nous, comme le Caucase par exemple, qui produisent un nombre important de déplacés. Ce sont de futurs demandeurs d'asile qui peuvent arriver jusqu'à nous si les Etats européens ne leur barrent pas la route.

### **Comment situez-vous votre action, par rapport aux collectifs et associations se disant « unis pour la défense du droit des étrangers » ? Et notamment, en quoi jugez-vous leurs actions néfastes pour les demandeurs d'asile en particulier ?**

Forum réfugiés s'est toujours battu pour défendre la spécificité du droit d'asile, encadré par une convention internationale qui définit des règles dérogatoires à celles du droit commun des étrangers pour les protéger. De ce fait, et sans dévaloriser d'aucune manière la cause de la défense des immigrés qui est un autre dossier, nous refusons que soit entretenu l'amalgame entre les deux questions qui ne relèvent ni des mêmes causes, ni des mêmes règles. Cet amalgame est malheureusement souvent effectué par les autorités mais aussi quelquefois par des associations soit mal informées, soit désireuses de mélanger les genres pour mieux les instrumentaliser dans un combat politique éloigné de leurs intérêts.

Il est rare que les réfugiés se retournent contre le pays où ils sont venus chercher protection et l'on ne doit pas les utiliser à cela. Chaque fois que c'est le cas, le droit d'asile en ressort affaibli, discrédité. Dans notre combat, on n'a pas besoin de cette difficulté supplémentaire !

Olivier Brachet

(1) **OFPPA** : Office français de protection des réfugiés et apatrides.

(2) **CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

(3) « **Reprise Dublin** » : convention relative à la prise en charge (ou reprise en charge) par le pays européen dans lequel un demandeur d'asile dépose sa première demande.

A l'occasion de la **Journée mondiale du réfugié le 20 juin 2006**, Forum réfugiés organise à Lyon, comme chaque année, une «Marche des parapluies» pour symboliser la protection qui doit être garantie à tous les réfugiés.

Renseignements sur le site internet : [www.forumrefugies.org](http://www.forumrefugies.org).





# Souffrance ordinaire, souffrance pathologique et prise en charge



Photo Jean-Philippe Kiszak

## Le public des « isolés »

*À la lumière de sa pratique, Vincent Charvolin, psychologue-référent au Service Insertion du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, se propose d'aborder dans plusieurs articles confiés à l'Arche les notions de souffrance ordinaire, de souffrance psychique et de pathologies mentales liées à l'exclusion.*

*Son champ d'approche se limite au pôle des « isolés », là où il exerce son activité.*

La dénomination de « sans-domicile-fixe » que nous appliquons aux personnes accueillies au Foyer désigne une « population » hétéroclite de par l'âge, l'origine socio-culturelle, le parcours existentiel... Elle est en même temps très homogène parce que se composant d'hommes isolés, en rupture ou en carence de liens (situation d'exclusion et d'auto-exclusion) dont les dimensions socio-économiques, familiales, existentielles... sont parfois profondément altérées.

Il peut s'agir de la personne très désinsérée, malade alcoolique chronique, dans l'incurie ; du patient percevant l'Allocation Adulte Handicapé qui n'est plus accueilli en hôpital public en raison des restrictions budgétaires, du changement d'idéologie soignante, de la mise en échec des prises en charge... ; du jeune non intégré sortant de prison, démuné psychiquement et matériellement, vivant diverses formes de rejets ; du demandeur d'asile politique devant fuir son pays clandestinement parce que menacé politiquement, personnellement, économiquement ; d'une personne d'origine maghrébine plongée dans un entre-deux culturel ingérable, c'est-à-dire une personne ayant travaillé une grande partie de son existence en France, qui vit l'exclusion de plein fouet, éloignée des siens, âgée, souffrant de solitude, de misère affective et sexuelle mais restant dans le pays d'accueil parce que peu reconnue là-bas, envoyant une part de sa prestation à sa famille, quitte à s'endetter, quitte à demeurer ici dans une situation sociale très précaire et ambivalente.

Mais il s'agit également de ces hommes de plus en plus nombreux, révélés par les médias il y a à peu près 15 ans et dénommés « nouveaux pauvres », personnes en fin de droits, subsistant grâce aux Assedic, au RMI, victimes de la crise sociétale, mais aussi touchées par des événements person-

nels douloureux et qui vont « décrocher du système » jusqu'à s'effondrer et sombrer.

Ce descriptif n'est bien entendu pas exhaustif du public accueilli : il en trace les principales lignes.

## La souffrance ordinaire

C'est autour de ces problèmes que nous tous, professionnels et bénévoles, œuvrons de manière différente et complémentaire lorsque nous intervenons dans le domaine de l'exclusion et de la précarité. Ces problèmes sont vastes et complexes ; ils traversent les sciences et les disciplines, et définissent notre identité d'accompagnant.

Notre pratique se situe en effet au niveau du sujet souffrant dans ses différentes composantes, parfois en détresse, mais aussi au niveau du sujet en crise, malade psychiquement, en difficulté socialement, présentant de multiples visages. Ce dernier se reconnaît aisément ; il nous convie souvent à le rencontrer, dans l'urgence de son mal-être, de ses conflits intérieurs, de son désarroi, voire de sa pathologie liée à une problématique psychosociale complexe et défaillante. Mais souvent aussi, cet Autre, pour une part miroir de nous-mêmes, nous est douloureux du fait de sa proximité. N'oublions pas, en effet, que chacun d'entre nous a éprouvé un jour ou éprouve de la souffrance, approche ou a approché un état de détresse. Qui n'a pas à un moment ressenti une phobie envahissante, une bouffée d'angoisse paralysante, manifesté un mouvement intense de déprime, de découragement... ? C'est bien parce que nous avons la capacité de souffrir, mais également de nous émouvoir, de jouir, de ressentir du plaisir que nous sommes des êtres vivants et mortels, mais sans tomber forcément dans le domaine de la pathologie, sans devenir forcément « malades mentalement ». Rappelons-nous aussi que chacun

**«...chaque événement, circonstance, contexte aura une répercussion différente, retentira différemment chez chacun en fonction de son hérédité, de son équipement cognitif et langagier, de son évolution psychoaffective et sexuelle...»**

franchit dans la vie des étapes qui fragilisent, des moments de crise qui précarisent sur le plan psychique mais qui, dépassés, conduisent à des transformations créatrices, à des évolutions positives. Erickson parle à ce propos de « crises à causes internes » : ce sont celles qui apparaissent de manière régulière au cours de la croissance. La première est celle de la mise au monde qui a placé chacun de nous, sortant sans défense du milieu utérin, dans une grande précarité et fragilité psychiques que pourra atténuer un environnement étayant. C'est ensuite la crise de l'adolescence, épreuve du deuil de l'enfance et d'accès à l'âge adulte, entraînant chez le jeune de nombreuses réorganisations.

Mais c'est encore la crise du milieu de vie, temps de la remise en question existentielle, ou celle de l'entrée en retraite, moment des retrouvailles avec soi-même et ordinairement avec son conjoint dans une temporalité autre, hors du champ de travail...

Erickson parle également des causes plus extérieures comme pouvant représenter des facteurs de crise. Nous traversons tous des expériences communes originales, mais aussi des expériences singulières, intimes. Nous vivons des événements heureux ou malheureux (mariage, deuil, maladie, déracinement, problèmes professionnels, séparations affectives...) qui produisent en nous des états de malaise parfois déconcertants, pas toujours compréhensibles. Par exemple, si devenir père est source de joie, il peut être très angoissant de changer de statut, de rompre avec une certaine vie de couple et d'entrer dans une filiation, de s'ouvrir au trans-générationnel. Également, se séparer d'un ou d'une ami(e), c'est risquer de vivre l'angoisse de la perte, de l'abandon...

Ces aspects nous amènent à préciser cependant que chaque événement, circonstance, contexte aura une répercussion différente, retentira différemment chez chacun en fonction de son hérédité, de son équipement cognitif et langagier, de son évolution psychoaffective et sexuelle. On ne naît pas tous égaux génétiquement, par rapport au milieu, face à la vie et devant les événements.

Mais surtout – chose essentielle – toute évolution dépendra de la manière dont chacun aura perçu, investi, intériorisé les éléments de réalité sur un plan imaginaire et fantasmatique. La dimension vécue face à telle incidence sera variable et déterminante selon les sujets.

À ce propos, Boris Cyrulnik, ethnopsychiatre, nous parle de certains enfants merveilleux, résilients, qui semblent s'en sortir psychologiquement beaucoup mieux que d'autres, alors qu'ils ont eux aussi subi sous divers régimes les pires atrocités et traumatismes.

Le professeur Jean Furtos avance l'idée que la précarité sociale n'est pas forcément à l'origine chez tous les sujets d'une grande vulnérabilité psychique. Vincent de Gaulejac parle à l'inverse de gens qui a priori ont tout pour réussir matériellement mais qui éprouvent une grande souffrance. Il s'agit

par exemple des cadres placés dans le haut de l'échelle sociale, qui sont obsédés par l'idée de toujours faire mieux, de « tenir », de rentabiliser, quitte à devoir, dans la culpabilité, licencier; contraints de réussir sans droit à l'erreur, au risque de s'écrouler, de craquer parce que tiraillés, en conflit intérieurement.

Cependant, il convient de nuancer ce propos et de souligner que, face à certains déterminismes, certaines occurrences et scénarios, les attitudes réactionnelles de la majorité seront quasi semblables. Par exemple, le même affect de tristesse lors du deuil d'un être cher et, à l'opposé, une grande explosion de joie lors de la réussite à un examen seront ressentis communément, universellement par le plus grand nombre.

#### **On peut néanmoins dire que :**

- à la différence d'une population vivant dans un pays en voie de développement, confrontée à la détresse sociale, économique, physique, psychologique (situation de survie par rapport à la non-satisfaction des besoins primaires) ;

- à la différence de la personne autiste, qui pour se protéger s'isole du monde extérieur afin de se couper de sa propre réalité existentielle, où seul tomber malade semble constituer une fausse solution ;

- à la différence du jeune qui extériorise son malaise, fait de haine et de rage narcissique, en ayant recours sans contrôle à l'acte suicidaire ou destructeur,

nous sommes à même de gérer à minima nos pulsions, les crises, les événements, les situations auxquels nous sommes confrontés.

Nous pouvons trouver des aménagements défensifs face à la souffrance, être suffisamment adaptables, souples mais structurés sur le plan psychique et matures au niveau affectif afin de pouvoir nous éloigner et dépasser la malignité de certains états. Nos capacités de mentalisation, de fantasmatisation, de verbalisation, d'imagination, de symbolisation (jouer avec les choses et les objets) nous permettent de prendre de la distance, de relativiser les faits. Ces potentialités, ces ressources, ces dispositifs tant internes qu'externes font que nous arrivons à nous maintenir dans un rapport à la normalité de manière pas trop invalidante. Aussi, lorsque les crises sont accompagnées et qu'il y a transition, elles peuvent devenir très enrichissantes, maturatives, indispensables à la croissance. Elles viennent symboliser le principe de vie, ouvrir par le biais de nouveaux ré-investissements dans le champ/chant de la création.

Certains spécialistes ont pu définir une « santé suffisamment bonne » comme étant la capacité de vivre et de souffrir dans un environnement donné, transformable, sans destructivité ni effondrement, avec cette possibilité de rester en lien avec soi-même mais aussi d'investir et de créer dans cet environnement des relations à la fois normales et atypiques.

Vincent Charvolin  
à suivre...

# Le RMI

## pièce maîtresse de la solidarité nationale dans un contexte de pauvreté et de précarité accrues

*Le tapage médiatico-politique qui accompagne l'amélioration des chiffres du chômage masque la réalité de la montée de la pauvreté et de la précarité.*

Après une nouvelle baisse en décembre, la diminution du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a atteint 5,2 % pour l'ensemble de l'année 2005, ramenant à 9,5 % le taux de chômage en fin d'année, contre 10 % un an auparavant. Dans le même temps, le nombre des chômeurs indemnisés reculait de 9,6 %. L'annonce d'une diminution du chômage est en soi une bonne nouvelle, saluée comme il se doit par les grands médias et certains milieux politiques prompts à faire parler les chiffres. On ne peut malheureusement l'accueillir sans réserves, car certains indices suggèrent une réalité moins souriante, celle de l'aggravation de la situation sociale.

Du seul point de vue économique, on remarquera que la réalisation d'un taux de croissance du PIB (Produit Intérieur Brut, soit la richesse créée par l'ensemble des agents économiques) de seulement

1,4 % en 2005 atteste que, du seul fait de sa dynamique, l'économie n'a pas pu être créatrice nette d'emplois, puisqu'on évalue à 2 % le niveau de croissance nécessaire pour accroître le nombre d'emplois. En outre, il est connu que les effets de la mondialisation continuent de détruire des emplois, pour l'essentiel dans les secteurs industriels les plus exposés.

Par ailleurs, publiant ses statistiques officielles le 8 décembre dernier, la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) établissait une relation directe entre l'augmentation de 5,2 % du nombre des allocataires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) entre septembre 2004 et septembre 2005 et celle du nombre des chômeurs non indemnisés, le taux de couverture de l'indemnisation chômage ayant régressé de 61,8 % à 59,9 % des demandeurs d'emploi. Outre les radiations de l'ANPE et la mise en place des contrats du plan Borloo, le recul du chômage s'explique donc, dans une proportion assez large, par le transfert des chômeurs en fin de droits vers d'autres dispositifs, principalement le RMI ou l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité, prestation minimale versée par les ASSEDIC).

Ainsi le nombre de Rmistes s'est accru de 2 % de mai à septembre consécutivement à l'application de la réforme (réduction de la durée notamment) de l'indemnisation chômage. On peut donc considérer que le nombre de Rmistes (1,244 million à fin septembre) représente désormais la moitié de celui des chômeurs indemnisés (2,492 millions) relevant de l'assurance chômage et d'autres dispositifs du régime Solidarité-Etat.

Le bilan présenté le 3 février aux élus départementaux par M. Albéric de Lavernée, vice-président du Conseil général du Rhône, délégué à l'insertion, corrobore l'analyse des données nationales. Ainsi le nombre des nouvelles demandes (12.817 pour l'année 2005) s'est accru avec une accélération au dernier trimestre : « Cette augmentation est due essentiellement, précise la note d'information rédigée par le vice-président de l'assemblée départementale, aux premiers effets de la réforme de l'indemnisation ASSEDIC, qui, selon les dires de l'ANPE, devait se poursuivre en 2006 ». Au total, dans le département, le nombre total des bénéficiaires du RMI atteignait à fin décembre 33.463 soit 3 % en un an, et celui des bénéficiaires payés (hors bénéficiaires suspendus) 27.125, soit une augmentation de 2 %. Notons qu'il a été dénombré 10.366 sorties du dispositif.

Créé en 1988 et versé par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), le RMI est devenu au fil des ans un des rouages essentiels de la solidarité nationale, dans le domaine de la garantie des ressources minimales. Rappelons qu'il est accessible aux personnes âgées d'au moins 25 ans, ayant des ressources inférieures à un certain plafond, et souscrivant, après les trois premiers mois de versement, à un contrat d'insertion. C'est la garantie d'un revenu minimum, ce qui signifie que l'allocataire ayant des revenus perçoit seulement la différence

### Le département au cœur du dispositif de l'insertion

Si le RMI est versé par les Caisses d'Allocations Familiales, c'est aux départements que la décentralisation a confié le financement de l'allocation et de l'insertion par la loi du 13 décembre 2003 qui créait par ailleurs le RMA (Revenu Minimum d'Activité). La loi du 18 janvier 2005 (loi Borloo) a également dévolu aux départements la mise en œuvre du contrat d'avenir pour les bénéficiaires du RMI.

Le RMA est un contrat de travail à durée déterminée de 6 mois renouvelable 2 fois avec perspective de CDI pour un minimum de 20 heures hebdomadaires. Il est ouvert au secteur marchand. Le contrat d'avenir est un contrat de travail de 2 ans passé entre les bénéficiaires du RMI, de l'ASS ou de l'Allocation de Parent Isolé depuis au moins 6 mois et les employeurs du secteur non marchand, tournés vers les besoins collectifs non satisfaits, notamment les services aux personnes ou l'environnement.

Dans le département du Rhône, le budget général consacré au RMI est de 151,72 millions d'euros pour l'allocation RMI, les contrats aidés (RMA, Contrat d'avenir) et le plan départemental d'insertion. Dans le domaine de l'insertion, la priorité a été donnée à l'accompagnement individuel des bénéficiaires du RMI par des référents, la programmation adoptée ayant permis la création de 15.493 places de référents auprès de 142 organismes conventionnés pour un coût de 7,371 millions d'euros, permettant le suivi de 17.091 personnes (au 31 décembre 2005), outre les 8.278 bénéficiaires suivis par les services sociaux du Département. La convention passée en 2005 avec l'ANPE a permis le suivi de 1.998 personnes avec les résultats suivants : 966 ont retrouvé un emploi dans le secteur marchand et 117 dans le secteur non marchand. A fin décembre, les contrats aidés en cours de validité étaient au nombre de 1.400 (CI-RMA, contrats d'avenir, contrats d'accompagnement à l'emploi et contrats initiative emploi).



## Le RMI dans le Rhône

En décembre 2005, le département du Rhône comptait 33.463 bénéficiaires au total, dont 27.195 bénéficiaires payés, la différence étant constituée par les bénéficiaires suspendus, les suspensions résultant soit de ressources supérieures au plafond du fait souvent d'une reprise d'activité, soit d'une absence d'envoi de la déclaration trimestrielle de ressources, soit d'une procédure contentieuse (absence de présentation aux rendez-vous du référent ou non respect du contrat d'insertion).

■ 25.369 bénéficiaires (soit 94 % des payés contre 68 % en décembre 2004) sont suivis par un référent, cette forte augmentation étant rendue possible par le financement de 15.493 places et par une augmentation significative du suivi par les travailleurs sociaux des services du département.

■ Montant de l'allocation versée par bénéficiaire en décembre 2005 : 410,80 euros, contre 394 euros en décembre 2004 et 347 euros en janvier 2004 (+63,60 euros en 2 ans).

■ Montant mensuel moyen versé en 2005 : 10,75 millions d'euros contre 10 millions en 2004. L'écart entre le montant total des allocations versées et le reversement de la part de TIPP (compensation de l'Etat) s'est amplifié en 2005, atteignant 23,1 millions en fin d'année.

### Typologie des bénéficiaires :

- par sexe : 49 % de femmes et 51 % d'hommes ;
- par âge : 24 % de moins de 30 ans, 33 % de 30-40 ans, 23 % de 40-50 ans et 20 % de plus de 50 ans ;
- par situation familiale : 62 % de personnes seules, 38 % de familles ;
- par ancienneté dans le dispositif : 31 % moins de 1 an, 41 % de 1 à 3 ans, 9 % de 3 à 5 ans, 13% de 5 à 10 ans et 6 % de plus de 10 ans ;
- niveau de formation : 59 % inférieur ou égal au CAP-BEP et 41 % égal ou supérieur au baccalauréat ;
- niveau de qualification : aucune pour 42 %, niveau ouvrier ou employé qualifié pour 40 %, niveau agent de maîtrise et cadre pour 18 %.
- 11.000 bénéficiaires sont inscrits à l'ANPE soit plus de 40 % des bénéficiaires payés.

(Extraits de la communication de M. Albéric de Lavernée, vice-président du Conseil général, lors de la séance du 3 février)

entre le montant maximum du RMI <sup>(1)</sup> et ses ressources personnelles mensuelles. Dans son « Dossier annuel 2005 : exclusions, pauvretés, précarités » publié en octobre dernier, la Mission Régionale (Rhône-Alpes) d'Information sur l'Exclusion <sup>(2)</sup>, souligne la place prise par le RMI en relevant qu'il « remplit une fonction de filet de rattrapage pour les accidentés de la vie, à côté de sa fonction d'amortisseur social des vastes restructurations économiques des 25 dernières années ». L'étendue du champ des plaies sociales qu'il contribue à panser est illustrée assez fidèlement par la répartition des bénéficiaires établie par la CNAF : 30 % de personnes très jeunes et proches de l'emploi, 30 % de personnes ayant besoin d'un parcours d'insertion et de réadaptation et 40 % de personnes « cassées » sur le plan de leur intégrité physique et morale.

Le revers de la médaille, c'est que l'augmentation du nombre des bénéficiaires du RMI, ainsi que celle d'autres allocataires de ressources, n'est finalement que le reflet de la montée de la pauvreté. A partir de données portant sur les allocataires à bas revenus des CAF en 2004, le dossier de la MRIE montre que le nombre des ménages à bas revenus (sur la base du seuil de pauvreté) a poursuivi, en l'accéléralant, le mouvement de hausse amorcée en 2003, la plus forte progression étant constatée dans le Rhône. La MRIE met également en lumière un phénomène qui semble prendre une nouvelle ampleur, celui de la population laborieuse ayant un revenu au-dessous du seuil de pauvreté <sup>(3)</sup> : dans les six départements examinés, une part des revenus provient du travail pour 27 % des ménages à bas revenus (soit 20 % du total des allocataires des CAF concernées). Parallèlement se prolonge la tendance au développement des emplois précaires (les deux tiers des embauches en CDD dans les entreprises de plus de 10 salariés). Un tel environnement, conjugué aux difficultés liées au logement, prépare à coup sûr le terrain de l'exclusion.

Robert Pierron

(1) Montant maximum : 433,06 euros pour une personne seule et 649,59 euros pour un couple ou une personne seule avec un enfant.

(2) MRIE, 17 rue Passet 69007 LYON, site Internet [www.mrie.org](http://www.mrie.org)

(3) Le seuil de pauvreté est de 735 euros pour une personne seule, avec des coefficients variant selon l'âge pour les enfants.



### Le RMI au Service Insertion du Foyer

Le Service Insertion du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri est agréé « référent RMI » par le Conseil général du Rhône, pour assurer chaque année l'accompagnement de 60 usagers. L'accompagnement proposé a pour base la signature d'un contrat d'insertion fixant les objectifs devant être atteints grâce aux droits acquis au titre du RMI. Ce contrat d'insertion est d'une durée ne pouvant dépasser 6 mois, renouvelables autant que nécessaire.

La particularité du Service insertion est d'associer au simple accompagnement social prodigué, une co-gestion de l'allocation perçue. Il s'agit pour les référents (travailleurs sociaux du Foyer), de travailler avec les usagers sur des notions budgétaires de base, afin de permettre aux employés en insertion de pouvoir se constituer des économies nécessaires aux projets qui les animent (logement, formation, acquisition d'outils de travail...)



Photo Le Progrès

## Fêtes de fin d'année au Foyer

*Noël, et son lot de fêtes ...*

*Au Foyer, ces moments sont d'une rare intensité, pour preuve ces textes de bénévoles ayant participé aux festivités.*

*Un grand bravo à tous et à toutes celles et ceux qui ont permis ces moments d'échanges, de joies, de bonne humeur !*

**D**e multiples manifestations sur les différents sites que compte l'Association ont permis d'apporter chaleur et réconfort à nos usagers qui ressentent avec une plus grande acuité isolement et solitude en ces fêtes, communément vécues en famille.

*A noter, les messages de Noël, courrier d'information distribuées « activement » aux sorties des messes de minuit.*

### 24 décembre au Foyer

« M'sieur, M'sieur, est-ce que je peux vous poser une question ? » Cette apostrophe venant de la part de M...., assis dans les premiers rangs de droite, face à l'autel aménagé provisoirement dans la salle à manger du Foyer, s'adressait au Père Evêque (Monseigneur Hervé Giraud) qui célébrait la messe et présentement en était au sermon.

Dans ce beau sermon apprécié et applaudi par la suite en fin de messe, il décrivait les élans d'amour et de fraternité à travers les événements passés au cours de l'année écoulée, y compris la réintégration provisoire de Zidane en équipe de France.

« Ouais m'sieur, pourquoi tu parles de Zidane, d'abord c'est un nul, c'est un ...!! » Sur sa gauche, à même hauteur, la conversation engagée rebondit avec S.... :

« Ouais, Zidane c'est une p..., c'est le fils de ma tante, etc... ».

Le Père Evêque avec beaucoup de bonhomie et un large sourire promit d'en parler plus particulièrement avec ses interlocuteurs à la fin de la messe et le jeu fût calmé grâce à la diplomatie de François Asensio, qui sut rétablir le calme.

En fin de célébration, Djamel demanda la parole, il prit le micro, et avec beaucoup de cœur, de conviction, il fit part de sa joie et sa stupéfaction de constater qu'en de telles assemblées où il n'avait jamais assisté pour Noël, il y eût, réunis ensemble, des hommes, des femmes et des enfants dans un climat qu'il traduisit plein d'amour et de chaleur à l'aide de phrases dithyrambiques. A peine terminée, son intervention fût applaudie longuement par toute l'assistance, passagers et amis venus là pour un soir.

Cette ovation s'adressait à travers Djamel au Père Evêque, aux trois prêtres du Prado qui concélébraient la messe, au diacre François et à toute l'assemblée unie dans ce moment privilégié.

En moi montait cette prière jaculatoire : Donne-moi Seigneur, cette capacité d'émerveillement et d'indignation et que dans nos assemblées dominicales, il puisse y avoir parfois cette possibilité de s'exprimer sans pudeur pour dire nos joies, nos peines, nous soucis dans le respect de l'amour que tu nous as enseigné et transmis.

Ce fut je crois, la plus belle messe de Noël de ma vie.

Jacques Béal



## 25 décembre au Foyer Témoignages de bénévoles (extraits)

« Tout d'abord, merci de m'avoir accueillie parmi l'équipe de bénévoles. J'ai passé la veillée de Noël et le dimanche après-midi avec vous. J'ai eu une très bonne impression quant à l'organisation de cet énorme travail. Nous avons été bien dirigés et si agréablement accueillis que cela nous a permis de faire un peu de même avec ces personnes cabossées par la vie... Je salue vos multiples efforts (de nettoyage, de mobilier, de dressage de table, couleur de serviette, de composition de menu de très haut niveau, de matériel d'ambiance...).

Que d'émotions!

Quand après avoir discuté avec ce jeune Polonais de l'âge de mon fils, 22 ans, en anglais, au chocolat du soir, il a bien fallu partir... Ce jeune homme athlétique mais les mains abîmées par le froid, sa-

tous ensemble, hommes, femmes, enfants, sans ambiguïté et sans discrimination de classes sociales, sans aucun jugement, et que l'on transmette la paix entre nous avec l'acceptation de toutes les croyances et incroyances... Cela lui faisait penser comme possible la paix dans le monde...

Oui, il s'est passé quelque chose à Noël au Foyer, et maintenant, avec la neige et le froid plus vif, la tâche doit être encore plus difficile... »

Annick

« Une première pour toi Nadine... Tu n'es pas en forme ce matin 25 décembre... mais tu tiendras le coup !

A ton arrivée, quelle agréable surprise :

- un immeuble rénové, un jardin, des locaux modernes très propres et fonctionnels ;
- une cinquantaine de bénévoles de tous âges et tous très sympathiques.

Après les directives du maître de séance Hugues, la mise en place des tables, des nappes, des couverts, etc., est faite en un temps record, sans un bruit, sans un mot. A l'arrivée des convives, tu tiens sur tes gardes ; pourvu qu'il n'y ait pas d'incident ! Tout de suite tu remarques la vétusté des vêtements, certains assez sales. Tu es choquée par le comportement d'un grand nombre, mais tu te tais, tu acceptes, tu aides, tu réconfortes. Tu fais abstraction de tout ce qui te contrarie, bravo ! Tu sers les invités avec générosité et puisque des places sont libres, tu t'assieds près d'eux, tu discutes, surtout tu les écoutes comme l'a souhaité Hugues et rappelé Jacques notre chef d'équipe.

Ce 25 décembre tu découvres un autre monde, entièrement masculin, laissé « sur le bord du chemin » complètement déconnecté de la société.

Ce qui t'a frappée : la qualité du repas servi, les dons des grands pâtisseries de la région (bûches, chocolats...), la fierté des convives qui ont un travail, la rudesse de certains qui cache une gentillesse qui ne demande qu'à s'exprimer, l'atmosphère chaleureuse de l'équipe des bénévoles.

Après le repas en commun avec les bénévoles, la remise en ordre de la salle pour « l'accueil du soir » se fait dans le calme et la bonne humeur... Et c'est le retour.

Mais ce soir, dans mon lit bien chaud et douillet, je songe aux deux dormeurs exténués de la ligne 3 : sont-ils sous les ponts ? dans des cartons ? Et les autres ? Et ce jeune homme aux grands yeux bleus qui lui dévorent le visage ?

Dure, dure, cette journée au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri où j'ai touché du doigt la misère et la déchéance humaine.

Heureusement, dans ma tête je retiens les paroles de Hugues, récompense des bénévoles : « Ils n'étaient pas agités, donc ils étaient heureux... »

Une chose est certaine : ce Noël 2005 fera partie de mes plus beaux Noëls ! »

Nadine



Photo Le Progrès

vait donc parler anglais et un peu le français. Il savait surtout très bien dessiner et je restais impuissante quant à sa situation : errer dans les rues et mendier pour vivre...

Quand une dame d'une trentaine d'années est entrée dans la salle des familles, hésitante, tremblante d'émotion jusqu'aux larmes qui pointaient, demandant encore si c'était bien là qu'elle pouvait manger...

Quand le pauvre hère que j'ai amené m'a demandé par trois fois si j'étais sûre qu'il pourrait manger, je sentais la faim lui tirailler le ventre...

Quand un jeune homme est revenu après le repas, demandant s'il était possible d'avoir encore un café... Comme je le lui donnais, il apprécia et, souriant tristement, demanda sur le même ton s'il pouvait avoir aussi une maman, ou une femme, mais sinon, au moins une maman...

Et surtout quand Jamel, le samedi soir, sage parmi les sages, à la fin de la messe, s'est levé et a proclamé à toute l'assemblée qu'il était ému du fait que l'on soit joyeux pour l'anniversaire de Jésus





# Ça défile, à l'Espace Couture !

*Le vendredi après-midi c'est le jour des cousettes.*

*Quand on entre dans cet atelier situé au 85 rue Sébastien Gryphe, au dessus des locaux du Service Insertion, il règne une atmosphère chaleureuse et studieuse : chacune a sa place et son rôle.*

Ce vendredi 13 janvier, ces dames étaient 12 à travailler et ça ronronnait fort ; mais non, personne ne dormait ! C'était les machines à coudre qui débitaient à plein tube les sacs de couchage coupés et épinglés auparavant par une spécialiste du découpage.

Chaque rouleau de toile de 70 m est partagé et coupé en unités de 4,50 m de long par sac, chacune étant à son tour épinglée et pliée avant d'être cousue. Cette opération répétitive qui paraît simple demande de la précision et de la forme physique pour manipuler ces grandes envergures de toile : 15 à 16 sacs sont coupés par après-midi, tandis que les couseuses en piquent de 4 à 7 dans le même temps.

Ces sacs sont prévus pour les nuitées des Passagers accueillis aux Centres d'Hébergement et le rythme de fabrication ne peut pas diminuer compte tenu, hélas, des besoins croissants, même si une petite réserve est gardée dans les placards pour éviter tout risque de pénurie. Ceci est une partie du travail de l'atelier ; il y a aussi le tri du linge de maison pour la vente annuelle des Journées d'En-

traide, après une première sélection au Centre de Tri.

Chaque vendredi après-midi, de 14 heures jusqu'à ce que ce soit fini, (quelquefois 20 heures), 10 à 15 gros sacs sont ouverts et triés.

Le processus est le suivant :

- pliage et étiquetage de ce qui est le plus valable pour les Journées d'Entraide,
- envoi aux boutiques,
- envoi aux chiffonniers,
- mise à part du coton blanc vendu au poids,
- envoi au rayon « dentelles » de ce qui est brodé,
- les draps, non vendables mais utilisables, sont découpés soit en bandes pour les lépreux, soit en pièces pour confectionner des torchons ou des enveloppes de traversin.

Tout au long de ce tri, l'ouvrage est distribué aux « petites mains » qui font leur possible pour remettre en état les vêtements envoyés par le vestiaire, pour être ensuite distribués aux passagers ou destinés à la vente dans les Bric à Brac (boutons, ourlets, fermetures éclair). Bref, une remise en état totale garantie grâce à leur habileté et les boîtes à trésors de rechange classées dans les placards. D'autre part, tout ce qui est prêt pour les Journées d'Entraide est mis en cartons et stocké dans les caves du Bric à Brac de la rue Sébastien Gryphe où fonctionne aussi un espace couture le mardi après-midi.

C'est une véritable petite entreprise qui demande de l'organisation, de l'endurance (eh oui, piquer la toile pendant plusieurs heures, gare les yeux et le dos !) et beaucoup de modestie : c'est un travail de fourmis.

Merci à Mesdames Jallamion et Allombert, ainsi qu'à toute l'équipe de l'atelier couture pour ce travail de tri et de valorisation des vêtements, relais indispensables pour les passagers et pour la vente.

Pour l'historique, c'est Madame Pellen qui a créé cet atelier nommé « Ouvroir ». La relève a été assurée par Mesdames Piroird, Jallamion et Allombert.

Pour le moment, elles sont 14 dans cette équipe et elles seraient heureuses d'accueillir d'autres « fourmis couseuses » dans leur atelier. Alors avis...

Colette Bret



Le Foyer a le regret de vous faire part du décès de Madame **Denise PIROIRD** survenu samedi 11 mars 2006.

Bénévole des premières années au Foyer, Madame PIROIRD avait fêté ses 100 ans le 27 juillet 2005. Nous avons alors publié un article dans l'Arche N°209, relatant son engagement sans faille au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Elle a œuvré jusqu'à ses 95 ans à la tête de l'Espace Couture, et racontait avec entrain ses premières années au Foyer, aux côtés des bénévoles et salariés ou du fondateur, Gabriel Rosset.

*A ses proches et amis, le Foyer présente ses très sincères condoléances.*

# Lettre ouverte

## à Monsieur Patrick Declerck, pamphlétaire

*Cher monsieur  
Declerck,*

*Il y a quelques  
années, vous avez  
publié un ouvrage  
intitulé*

*« Les Naufragés -  
Avec les clochards  
de Paris »,*

*dont notre bulletin  
a dit en son temps  
tout le bien*

*(et tout le mal)*

*qu'il en pensait,*

*sans en nier*

*l'importance.*

**D**ans la foulée du succès remporté par ce livre, vous venez de rédiger un opuscule que vous qualifiez vous-même de « pamphlétaire » : Le sang nouveau est arrivé : L'horreur SDF\*. L'éditeur est prestigieux, la maquette, la mise en page, le papier sont raffinés ; par contre cette distinction et cette retenue contrastent avec la matière de votre texte, dont on ne sait s'il est écrit au vitriol ou au lance-flammes (pour utiliser un registre métaphorique dont vous êtes friand). Vous frappez fort, vous frappez bas, souvent plus bas que la ceinture, avec une fougue qui incite à vous répondre par le truchement d'une « lettre ouverte », genre qui autorise quelques libertés.

Votre pamphlet n'a pas de plan apparent ; et pourtant, si je peux me permettre de retourner contre vous une de vos estocades shakespeariennes (p. 78), il y a « de la méthode dans votre folie ». Le lecteur attentif retrouvera ici la plupart des thèmes de votre premier ouvrage, mais traités sur le mode de l'invective, alors que naguère vous vous satisfaisiez de la commisération ou de l'ironie. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la naïveté criminelle avec laquelle les pouvoirs publics, les associations, les médias découvrent, dites-vous, que le froid commence à sévir vers la mi-novembre... lorsque le Beaujolais nouveau est, enfin, arrivé (d'où le titre de votre livre).

Il s'agit de l'hypocrisie avec laquelle tant d'entre nous participent à une action d'accueil d'urgence ; pour vous, aucun doute : nous sommes tous des salauds et des incompetents, depuis le donateur anonyme jusqu'au ministre, en passant par les policiers, les bénévoles et les personnels de réinsertion.

Il s'agit des organismes caritatifs, dont certains agissent au nom d'une transcendance que vous abominez, d'autres offrent des occasions de découvrir des pays lointains avec bonne conscience. Il s'agit des efforts, souvent maladroits, pour adapter l'accueil à une population meurtrie, dont les plaies sont à vif, plaies du corps et de l'âme. Pour vous, derrière cette maladresse et ces tâtonnements, vous ne percevez que mépris ou brutalité. Bref, nous sommes tous les suppôts d'une « normalité » que vous haïssez.

Votre ouvrage comporte quelques chapitres d'une force confondante : l'évocation de votre passage à la télévision dans une émission culturelle ; les réflexions de la belle âme qui, ne pouvant tout de même pas dormir dans la rue, tente par empathie de recréer sur le carrelage de sa salle de bain l'inconfort du trottoir ; les déboires auxquels s'expose le SDF, homme ou femme, lorsqu'il (elle) doit satis-

faire ses besoins naturels.

Je tiens à saluer la qualité de votre texte, l'étendue de la culture littéraire, philosophique, psychanalytique et sociologique qu'il laisse transparaître. Merci, M. Declerck, d'avoir cité mon poète favori, T. S. Eliot - encore qu'il ait dû se retourner dans sa tombe en se voyant en pareille compagnie. Bravo, M. Declerck pour vos audaces linguistiques : vous avez l'indignation féconde, et même parfois cocasse.

Cela dit, je ne pense pas que votre pamphlet soit un bon livre ; je vous ferai l'honneur de dire qu'en le lisant j'ai pensé à Swift, à Léon Bloy, parfois même à Bernanos ; le plus souvent, hélas, j'ai pensé à Céline (mais peut-être en serez-vous ravi).

À votre lecteur, il manque de savoir « d'où vous parlez », alors que, sachant « d'où parlent » Swift, Bloy ou Bernanos, on détient les clefs du décodage. Rien de tel chez vous : vous foncez, vous attaquez, vous démolissez, mais que proposez-vous, une fois la démolition achevée. Certes si l'on a lu votre premier ouvrage, on devinera que les deux derniers paragraphes du présent pamphlet (pp. 86-87) renvoient aux pages utopiques des *Naufragés* sur ce « revenu minimum d'existence » dont vous rêvez. C'est un peu court...

Et puis, votre pamphlet souffre de quelques contradictions fâcheuses. Quand vous souhaitez que les sandwiches (« d'un contenu calorifique négligeable », dites-vous, évidemment, p. 27) distribués par les « soupes de rue » soient accompagnés d'une bonne rasade de vin, vous affaiblissez votre dénonciation, quelques pages plus loin, des ravages de l'alcool. Autre contradiction : d'une part vous vous livrez à une charge féroce contre Sœur Emmanuelle (pp. 21-22) et, d'autre part, vous attaquez de front l'« entertainment » et le divertissement (merci, M. Declerck, d'avoir appelé Pascal en renfort). Mais avez-vous vu cette émission de variété d'un certain dimanche après-midi où Sœur Emmanuelle, avec beaucoup plus d'habileté que vous, a fustigé l'univers du divertissement qui l'avait invitée ? Ultime contradiction. Vous proclamez (p. 93), que vous vous en prenez « aux systèmes, non aux personnes qui les composent ». Comment réconciliez-vous cela avec les termes que vous employez à l'égard, par exemple, d'un ministre actuel (termes que je m'abstiendrai de reproduire pour ne pas risquer d'être complice d'une diffamation) ?

Votre habileté, M. Declerck, est extrême, éblouissante, mais elle fait trop souvent appel aux pirouettes et aux esquives. Que j'aimerais entendre, comme dans votre précédent ouvrage, la voix de l'homme de cœur ! Hélas, ce que j'entends trop souvent ici, c'est la voix de Méphisto, « l'esprit qui nie sans cesse », *der Geist der stets verneint*. La prochaine fois que vous vous livrez à pareille entreprise de démolition, offrez-nous autre chose que votre « revenu minimum d'existence ».

Paul Veyriras



(\*) Patrick DECLERCK : *Le sang nouveau est arrivé. L'horreur SDF*, Paris, Gallimard, 2005, 93 pages, 5,50 euros



Photo Marc

La première séance du Tribunal pour l'ouverture de la cause de canonisation de Gabriel Rosset, le 23 février 2006

## Supplique pour la béatification de Gabriel Rosset (1904-1974)

*Le 10 janvier 2006, le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, a décrété : « l'ouverture de la cause de canonisation du Serviteur de Dieu Gabriel Rosset », suite à la Supplique que l'Association des Amis de G. Rosset lui a adressée en 2004. Ce décret indique que « les fidèles sont invités à communiquer tous renseignements utiles relatifs à cette cause ».*

La « réputation de sainteté », dont les textes canoniques font la première condition de l'éventuelle introduction d'une Cause en béatification, semble, dans le cas de Gabriel Rosset, avoir été rapidement acquise et demeure toujours aujourd'hui fortement établie.

La conviction de sa sainteté et l'expression de « saint laïc » sont, comme spontanément, énoncés par beaucoup de ceux – chrétiens ou non – qui l'ont approché ou connu, non seulement au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri qu'il a créé en 1950 et animé jusqu'à sa mort, mais aussi antérieurement ou extérieurement à celui-ci, en particulier par plusieurs de ses anciens élèves. La plupart des 84 témoignages recueillis dès 1975, émanant de personnes aussi diverses que des membres de l'enseignement public ou des moines cisterciens, font part du même sentiment.

Ce que les auteurs de ces textes ont surtout retenu, c'est bien sûr son intense charité telle qu'elle s'est déployée au Foyer ; ce sont sa piété, son goût de la prière et de l'adoration, sa dévotion à Marie, son recueillement hebdomadaire à la Trappe des Dombes. Ce sont, plus encore, sa volonté et sa capacité d'articuler oraison et service d'autrui, contemplation et action, son intuition de vivre constamment en présence de Dieu et de percevoir dans le pauvre la figure du Christ. Ce sont son esprit de pauvreté et l'austérité de sa vie quotidienne partageant la vie commune des sans-abri du Foyer, c'est sa confiance dans la Providence. C'est encore son souci d'entraîner ses collaborateurs et jeunes bénévoles du Foyer à la méditation de l'Évangile et à la manière d'en vivre. C'est enfin son regard à la fois tout entier présent à son interlocuteur et intensément ailleurs. Quelques-uns soulignent aussi, comme pour valider, par contraste,

son authenticité spirituelle par le poids de son humanité : ses impatiences, sa propension à la colère face aux injustices, à l'indifférence, aux lourdeurs administratives, sa souffrance devant des programmes scolaires qui le contraignaient d'enseigner des auteurs athées ou déviants.

C'est pourquoi certains ont très vite formulé le désir et émis explicitement le souhait que fût, sans attendre, engagée la procédure de béatification. Ainsi, dès octobre 1975, c'est-à-dire moins d'un an après sa mort, son Éminence le cardinal Garrone en envisageait l'opportunité et la confirma fermement en mai 1982.

Si, en avril 1982, huit responsables du Foyer, dont le chanoine Roffat, son aumônier, réunis à la Trappe des Dombes pour en débattre avec Dom François-Xavier Rouast, son Abbé, avaient estimé prématurée la demande d'une introduction officielle de la Cause, ils décidèrent de commencer sans tarder à rassembler tous témoignages et documents utiles. En octobre 1982, son Éminence le cardinal Renard encouragea cette initiative et prodigua des conseils à cette fin.

Sans qu'elle reçût une réponse précise, la question fut également alors posée de conjuguer ces démarches avec celles qui étaient déjà en cours au titre du Diocèse de Besançon, à propos d'Antoine Martel.

Enfin, pendant les années postérieures, divers courriers, furent envoyés dans la même perspective aux archevêques successifs à Lyon, leurs Éminences les cardinaux Decourtray, Balland et Billé ; ces courriers furent rendus vains par le décès de leurs destinataires.

Aujourd'hui, le temps paraît venu de réactiver ce projet, en cette année 2004 qui marque le centenaire de la naissance de G. Rosset.

L'association des « Amis de Gabriel Rosset », fondée en 1999 en a, conformément à ses statuts (article 2), délibéré à plusieurs reprises.

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire tenue le 18 février 2004, elle a décidé, selon les stipulations canoniques en vigueur, d'adresser à Votre Éminence la Supplique requise pour obtenir qu'elle veuille bien, si elle le juge bon, ordonner l'ouverture de l'enquête canonique diocésaine et constituer la commission habilitée à la conduire.

*Depuis 1980, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, puis l'Association des Amis de Gabriel Rosset ont rassemblé une centaine de témoignages écrits ; si d'autres personnes souhaitent apporter leur témoignage adhérent ou donner des informations diverses, elles peuvent le faire par courrier :*

Association des Amis de G. Rosset  
85 rue Sébastien Gryphe – 69007 LYON



*J'ai vu tous les filets de l'Ennemi  
tendus sur la terre,  
et je disais en gémissant :  
« Qui donc passera au travers ? »  
et j'entendis une voix me dire :  
« L'humilité. »*

Saint Antoine, moine (251-356)



Photo Marc - Etang de la Dombes

*Croire ou dire qu'on est vertueux,  
c'est cesser de l'être.  
De même se croire supérieur aux autres.  
Accepter de servir les autres,  
même dans les choses les plus humbles,  
c'est vivre en plein Évangile.*

Gabriel Rosset (1904-1974)  
Carnet 97 - 1972

Tarifs  
étudiants

# Les Bric à Brac®

Boutiques du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

Brocante, meubles, literie, hi-fi, électroménager, vêtements, vaisselle, livres, jouets, etc ... à tout petits prix !

## - Baraban -

130 bis, rue Baraban - Lyon 3ème - (Bus 11-34-99) - Tél./Fax 04 72 34 84 46  
du lundi au samedi de 14h30 à 17h30

## - Croix-Rousse -

19, rue Pailleron - Lyon 4ème  
(Métro Hénon et bus 13) - Tél./Fax 04 72 07 94 89  
lundi et jeudi de 14h30 à 17h30  
samedi de 9h à 12h

## - Guillotière -

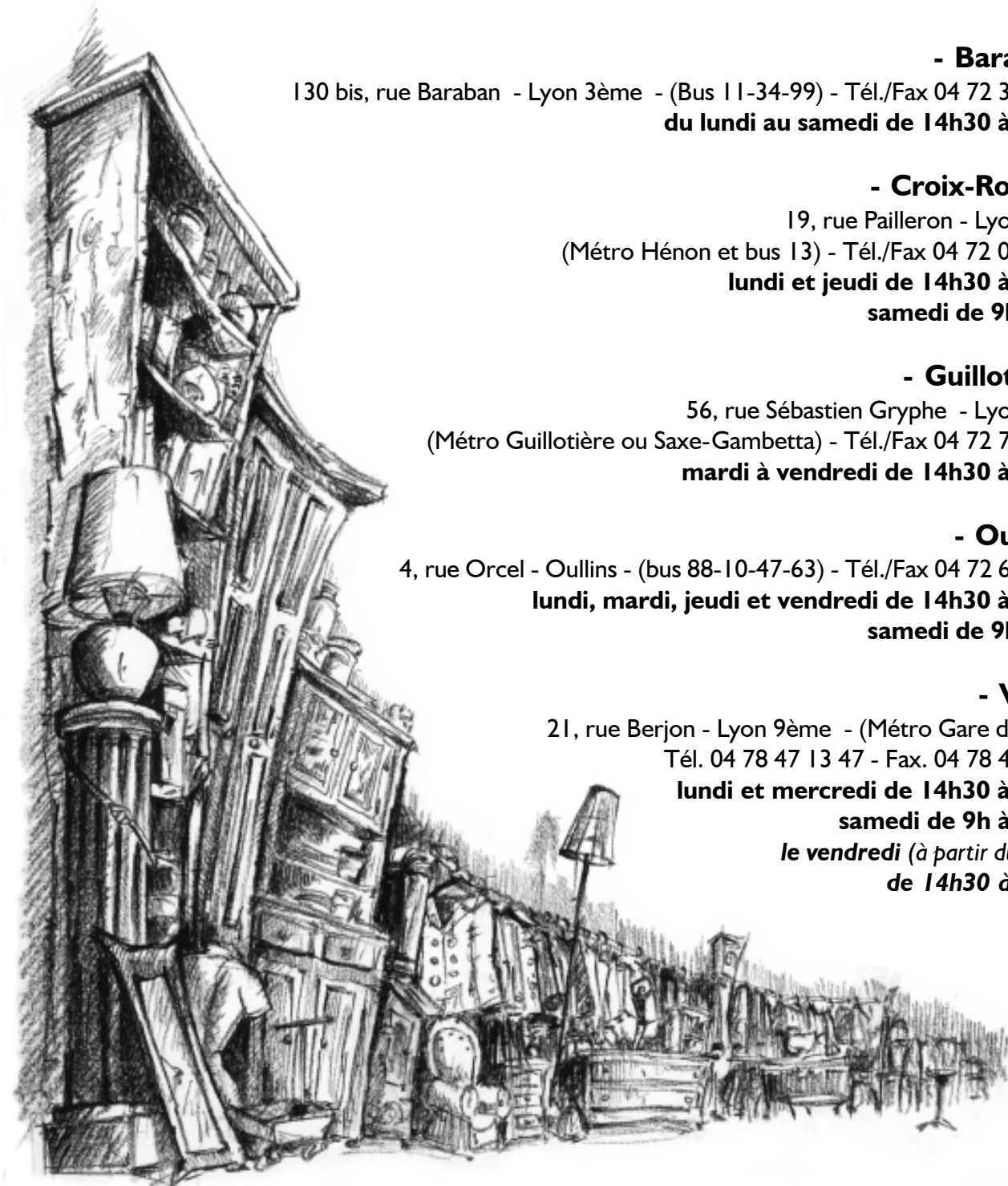
56, rue Sébastien Gryphe - Lyon 7ème  
(Métro Guillotière ou Saxe-Gambetta) - Tél./Fax 04 72 73 09 27  
mardi à vendredi de 14h30 à 17h30

## - Oullins -

4, rue Orcel - Oullins - (bus 88-10-47-63) - Tél./Fax 04 72 66 95 02  
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 17h30  
samedi de 9h à 12h

## - Vaise -

21, rue Berjon - Lyon 9ème - (Métro Gare de Vaise)  
Tél. 04 78 47 13 47 - Fax. 04 78 47 86 05  
lundi et mercredi de 14h30 à 17h30  
samedi de 9h à 12h00  
le vendredi (à partir du 5 mai)  
de 14h30 à 17h30



## Où déposer vos dons en nature ?

1. **Centre de Tri** : 85 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème pour les vêtements, chaussures, linge de maison..., propres, et en bon état, tous les jours, week-ends et jours fériés compris, de 8h00 à 20h00.

2. **Centre de Tri** : 58 quai Gillet Lyon 4ème - Tél./Fax : **04 78 39 32 95** - Pour les meubles, mobiliers divers, électroménager, matériel Hi-fi, vaisselle, livres, jouets, bibelots..., en bon état, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

3. Pour les dons de meubles et objets volumineux, vous pouvez contacter le **service Collecte** au **04 37 37 49 72**

# Aider, c'est possible

## Bénévole au Foyer

Les besoins du Foyer permettent à chacun, suivant ses compétences, d'intégrer un service.

**Vous pouvez :**

- ① animer, préparer ou vendre, dans l'un des cinq **Bric à Brac**,
- ② avec les infirmiers, entourer les malades séjournant dans les « **Lits de Repos** »,
- ③ participer à l'animation culturelle et ludique des **Employés en Insertion**,
- ④ **accueillir et servir**, de nuit ou de jour, les personnes en très grande difficulté,
- ⑤ nous seconder dans les **tâches administratives** (bureautique, téléphone ...),
- ⑥ renforcer les équipes de **Collecte** de vêtements et objets divers (chauffeurs, etc.),
- ⑦ vous passionner pour notre **Communication**, être correspondant du Foyer dans votre paroisse, votre quartier,
- ⑧ assurer le **Soutien Scolaire** d'un enfant,
- ⑨ **accompagner** de jeunes adultes dans leur recherche d'emploi,
- ⑩ visiter les familles qui emménagent dans un appartement de la **SA d'HLM Gabriel Rosset**,
- ⑪ « bricoler » dans les « **Meublés d'Urgence** »,
- ⑫ accueillir et servir le public bénéficiaire du **Vestiaire**,
- ⑬ participer à la **quête annuelle**.

## Les Dons



*De votre vivant, vous pouvez effectuer une donation, notariée ou non, exonérée de droits et appuyée sur la fiscalité des dons aux organismes non lucratifs d'aide aux personnes en difficulté :*

### ■ Pour les particuliers

*Tout don au Foyer bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 479 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les quatre années suivantes.*

### ■ Pour les sociétés

*Réduction d'impôt de 66 % du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. L'excédent de la réduction est reportable sur sur les quatre années suivantes.*

*Tout don en faveur du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, association reconnue d'utilité publique, bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu.*

*Un reçu fiscal vous est adressé au début de l'année suivante.*

**nos fichiers de donateurs sont confidentiels et ne sont jamais communiqués à un tiers.**

## Les Legs



**Association reconnue d'utilité publique** le 15 mars 1957, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri peut recevoir tous les legs immobiliers et mobiliers, en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession.

En l'absence d'héritiers directs, vous pouvez lui transmettre par testament tout ou partie de votre patrimoine. Vous pouvez disposer de ce patrimoine en faveur d'un ou plusieurs légataires.

Il convient alors de parfaitement identifier les biens que vous souhaitez voir attribuer à chacun d'eux ou de fixer un pourcentage de répartition pour l'ensemble de la succession. Il est possible de prévoir une clause particulière pour la délivrance d'un legs (par exemple, l'entretien d'un caveau familial). S'il existe des héritiers, vous pouvez toutefois disposer d'une partie de vos biens (quotité disponible).

Un testament est révocable ou modifiable à tout moment.

*Votre notaire vous conseillera sur la forme à donner à votre testament et sur les précautions à prendre pour assurer le respect de vos dernières volontés.*

### ■ Contrat d'assurance-vie

*Il vous est possible de souscrire un contrat d'assurance-vie au profit du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Consultez pour cela votre assureur, votre banquier ou votre notaire.*



